



189 Boulevard André Brémont - 95320 Saint Leu La Foret – France
Tel : +33 1 39 59 22 46 – Fax : +33 1 39 59 15 91- E-mail : contact@plastech.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ENTRE PLASTECH (« la Société ») ET LE CLIENT

1- Généralités : Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV » s'appliquent à tous devis, toutes commandes, sans réserve, quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur. Il ne peut y être dérogé que par un accord écrit particulier de PLASTECH. La passation d'une commande par le Client implique définitivement et irrévocablement l'acceptation des présentes CGV, dont ce dernier déclare avoir une parfaite connaissance.

Le Client renonce à se prévaloir sous quelques formes que ce soit de toutes clauses inscrites sur ses propres documents. Toute réserve du Client sur ce point sera réputée non écrite, même si ses propres documents prévoient le contraire.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV en fonction des négociations menées avec le Client par l'établissement de conditions de vente particulières. Toute clause non stipulée par les présentes CGV devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Société.

2- Objet : PLASTECH est un distributeur de composants électroniques et non une Société de Service ou de Conseil. PLASTECH commercialise ses produits exclusivement auprès de clients qui sont des professionnels de l'électronique (constructeurs, revendeurs, sociétés de service, etc...) (ci-après « le Client »). Le Client s'estime donc suffisamment compétent pour s'adresser à PLASTECH et assumer de façon exclusive l'obligation de conseil habituellement mis à la charge du vendeur. Le Client dispense également PLASTECH de l'obligation de mise en garde et se charge de demander et d'étudier les documentations techniques nécessaires. PLASTECH est encore moins tenue de définir les besoins, d'élaborer un cahier des charges, d'effectuer des choix techniques, de contrôler les compatibilités, de procéder à des tests et recettes, de s'assurer de l'environnement physique, de former les utilisateurs, etc...

La seule et unique obligation de PLASTECH, que les Clients reconnaissent et acceptent expressément, est donc la fourniture des produits qui lui ont été commandés et qu'elle commercialise. En aucun cas, PLASTECH n'est tenue de procéder à des prestations ou des fournitures autres, sauf convention contraire expressément signée des deux parties.

3- Commandes : Les Clients passent commandes fermes. La Société n'accepte que les commandes écrites (courrier, télécopie, ou e-mail) selon son modèle de bon commande. Les commandes qu'elle reçoit ne l'oblige, que si elles font l'objet d'une confirmation écrite de sa part. PLASTECH adresse dans les huit jours ouvrés de la réception d'une commande, un accusé de réception de commande par lequel elle indique les termes et conditions de son acceptation et notamment les présentes conditions générales de ventes, auxquelles des conditions générales d'achat du Client ne pourront s'opposer.

4- Offre Prix facturation : Les offres de la Société ne l'obligent qu'à la condition d'avoir été acceptées par écrit, sans réserve. Si aucune précision n'est portée sur les offres quant à la durée, elles restent valables 30 jours. En dehors de toute offre spécifique, la Société facture les prix de ses tarifs en vigueur au jour de la commande. Des frais de participation au port et à la gestion seront facturés sauf si la Société et les Clients sont engagés par écrit à d'autres conditions. PLASTECH, se réserve le droit d'imposer à son Client, des frais de gestion, d'un montant préalablement défini, pour toute commande reçue de moins de 100 euros Hors Taxe. Toutes les livraisons sont départ PLASTECH (Saint Leu La Forêt (France), sauf accord préalablement établi avec le Client. Nos prix peuvent être modifiés sans préavis, notamment en cas d'évolution des métaux précieux et taux de change.

Toute mise en application de l'article 1223 du Code civil est subordonnée à une discussion préalable des Parties, étant entendu que l'accord trouvé devra être formalisé par voie d'avenant au Contrat.

A défaut d'accord dans un délai de 15 (quinze) jours, les Parties feront appel à un expert amiable, spécialiste du secteur, lequel aura un délai additionnel de 15 (quinze) jours à compter de la demande écrite des Parties pour effectuer sa mission et rendre son rapport.

Les coûts de cette expertise seront partagés à parts égales entre les Parties. Le prix proposé par l'expert aura force exécutoire et devra être respecté par les Parties.

Les Parties conviennent d'exclure expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil.

La Société et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières

5- Délai de livraison : Tous les délais de livraison étant donnés sans garantie, un éventuel retard ne saurait engager de quelque manière que ce soit la responsabilité de la Société. En particulier, la Société n'accepte pas de payer des pénalités de retard. Toutefois, passé un retard de six mois, le Client est en droit de considérer que le contrat est résilié de plein droit s'il avise la Société de son intention par lettre recommandée avec AR.

6- Expédition : La livraison est réputée effectuée au regard des délais de mise à disposition des produits magasin de PLASTECH que le transport soit effectué ou non par PLASTECH. Dès sortie du magasin PLASTECH, les produits sont placés sous la responsabilité du Client, qui supporte alors tous les risques, pertes ou dommages et prend les couvertures nécessaires. Une commande peut être livrée en plusieurs fois. Le client doit, en cas d'avarie ou de manquant, faire toute constatation nécessaire sur le bon de livraison et confirmer ses réserves dans les 48 heures par lettre recommandée avec AR auprès du transporteur et de PLASTECH. Le Client doit, en cas de vice apparent ou de non-conformité de la livraison, adresser dans les huit jours à PLASTECH une lettre recommandée avec AR.

De plus, le risque de perte et de détérioration étant transféré au Client dès la mise à disposition au Client/Transporteur dans les locaux de la Société, le Client s'oblige à faire assurer à ses frais les Produits commandés, au profit de la Société, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à tout moment. A défaut, et sans préjudice de tous

dommages et intérêts la Société pourra demander en réparation de son préjudice, la Société sera notamment en droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre les commandes du Client et la délivrance des Produits et/ou de prononcer l'exigibilité immédiate de l'intégralité de ses factures, ou de résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client.

7- Garantie et retour : Les produits sont garantis suivant les normes et les certifications des organismes de qualité mentionnés sur leurs fiches techniques afférentes. Les dommages dus à une utilisation incorrecte ou à une cause extérieure sont exclus de la garantie. Pour toute réclamation fondée pendant la période contractuelle de garantie, la Société pourra à son choix réparer, rembourser ou remplacer la pièce reconnue défectueuse par elle, rendue à son adresse. Les produits devront être retournés en port payé, après avoir obtenu de PLASTECH, un numéro de Retour de Matériel Autorisé (RMA) et notamment l'étiquette rouge d'identification du retour à coller à l'extérieur du colis.

8- Responsabilité : En aucun cas PLASTECH ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, ainsi que les troubles commerciaux, les pertes de bénéfices, pertes de profits, pertes de commandes, pertes de données, pertes d'exploitation ou de production, troubles à l'image de marque subis par le Client ou toute action dirigée contre le Client par un tiers (b) de dommages liés à un retard de livraison, un manquant ou une avarie, (c) de dommages liés à une non-conformité aux besoins du Client, (d) ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de PLASTECH.

Par ailleurs, et conformément à l'article 1218 du Code civil, la responsabilité de Société ne peut pas être engagée en cas de force majeure, c'est-à-dire lorsqu'un événement échappant au contrôle de la Société qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche ou retarde l'exécution par la Société de ses obligations, notamment les cas fortuits ou actes d'un ennemi public, les guerres civiles, les insurrections ou émeutes, les actes de guerre, les actes d'un gouvernement, les actes de terrorisme, incendies, inondations, tempêtes, explosions, tremblements de terre, épidémies, grèves, conflits de travail ou tout autre événement semblable.

Dans tous les cas, la responsabilité totale de la Société pour l'ensemble des dommages directs prouvés qui auraient été causés par un manquement de la Société à ses obligations (à l'exclusion de tout élément tiers ou fait du Client) ne pourra excéder le montant hors taxes effectivement payé par le Client à la Société pour le Produit ou Service concerné.

Enfin, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, le Client reconnaît qu'en cas de manquement de la Société à ses obligations, il ne pourra pas faire exécuter lui-même les obligations de la Société par un tiers au frais de la Société.

9- Conditions de paiement : Nos factures sont payables en Euros avant la livraison et en tout état de cause dans un maximum de 30 (trente) jours à l'émission de la Commande sauf accord préalablement établi avec le client.

10- Annulation de commande : L'annulation de commande constitue une exception. Aucune annulation de produits spécifiques ne sera acceptée. Un Client ne peut annuler une commande plus de 8 jours ouvrés après qu'elle a été reçue par PLASTECH et pour autant que PLASTECH n'ait pas émis d'accusé de réception de commande. Dans l'hypothèse où PLASTECH accepterait une annulation de commande ne respectant pas ces conditions, le Client devrait une indemnité de 20% du montant de la commande annulée. Toute commande acceptée ne peut être résiliée que (a) par accord des deux parties, (b) par décision de justice, (c) par PLASTECH seule dans le cas de mise en demeure de livrer restée infructueuse plus de 30 jours.

11- Clause de réserve de propriété : Conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil, il est expressément convenu entre les Parties que le Client sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation. En cas de retard de paiement, les pénalités sont exigibles le jour suivant la date d'exigibilité de la facture et sont calculées sur la base du dernier taux de refinancement de la BCE majorée de 10 (dix) points sans qu'il soit besoin à cette fin d'une mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire de 40 € (quarante euros) de frais de recouvrement est également due par le Client à la Société sans qu'il soit besoin à cette fin d'une mise en demeure préalable, la Société se réservant le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.

En outre, sans préjudice de tous dommages et intérêts que la Société pourra demander en réparation de son préjudice et conformément aux articles 1219 et 1220 du Code civil, si le Client n'exécute pas ses obligations ou s'il est manifeste que le Client n'exécutera pas ses obligations à échéance, la Société pourra refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au parfait règlement de l'intégralité de ses factures sans que cela ne puisse en soi être considéré comme une résiliation du Contrat par la Société. Ainsi, la Société pourra notamment, à sa seule discrétion, annuler ou suspendre les commandes du Client et la délivrance des Produits et prononcer l'exigibilité immédiate de l'intégralité de ses factures, ou résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client.

12- Contrôle de la destination finale – Utilisation des Produits : Les Clients doivent obtenir, avant toute revente ou exportation hors du territoire français, l'autorisation préalable de PLASTECH et des autorités compétentes françaises ou étrangères.

Le Client s'assure qu'il respecte toutes les lois et réglementations applicables aux Produits, à leur détention ainsi qu'à leur utilisation.

Le Client utilise les Produits conformément aux présentes CGV, à la documentation fournie et à toute autre instruction fournie par la Société concernant l'utilisation, le stockage ou la destruction des Produits. A cet égard, le Client s'oblige à prendre toutes mesures et toutes précautions utiles, notamment en termes de stockage et d'utilisation des Produits pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour le Client ou pour un tiers de leur utilisation. En particulier, le Client ne mènera pas avec les Produits acquis d'activité dans les domaines impliquant un risque particulier tel que conduites d'aéronefs, activités nucléaires ou sur site sensible.

L'utilisation des Produits est sous la seule responsabilité du Client. La Société ne sera en aucun cas responsable en cas de défaillance du Client dans l'utilisation des Produits. Le Client garantit La Société de toute revendication de tiers liée à l'utilisation par le Client des Produits.

Enfin, la Société ne prend aucun engagement relatif à l'atteinte des objectifs finaux recherchés par le Client (tels que les gains et économies escomptées, les réductions de coûts etc.).

13-Propriété intellectuelle : L'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou industrielle attachés aux Produits, photographies et documentations techniques de la Société demeure la propriété exclusive de la Société ou des tiers concernés, notamment les brevets, marques, droits d'auteur, dessins et modèles. Le Contrat ne saurait aucunement être interprété comme conférant au Client un quelconque droit de propriété ou licence sur un brevet, une marque, un droit d'auteur, un dessin ou un modèle ou tout autre droit dont la Société est propriétaire ou licencié.

Il est expressément interdit au Client d'analyser, de décompiler, de fabriquer et d'imiter les Produits, directement ou indirectement. Chaque Partie conserve la propriété de ses propres outils, méthodes et savoir-faire, même s'ils ont été améliorés ou modifiés au cours de l'exécution du Contrat. A ce titre, la Société restera libre de réutiliser les connaissances, l'expérience et le savoir-faire acquis dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Enfin, la Société garantit au Client de l'indemniser contre toute action ou revendication qui pourrait être formée par un tiers sur le fait que l'un des Produits ou Services constituerait une contrefaçon d'un droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers. L'indemnisation du Client par la Société sera conditionnée aux respects par le Client des conditions suivantes :

- que le Client informe la Société, dès qu'il en a connaissance, de toute demande ;
- que le Client apporte à la Société tous les documents et renseignements en sa possession ainsi que toute l'assistance requise qui pourraient être nécessaires à sa défense ; et
- que le Client confie à la Société le contrôle exclusif de son règlement et/ou du contentieux en découlant, sauf accord convenu entre les Parties et à l'exclusion de toute action intentée devant les juridictions pénales.

La Société prendra alors en charge les frais raisonnables et dommages-intérêts que le Client aurait à payer au terme de toute décision judiciaire devenue définitive.

La Société n'assumera aucune responsabilité en cas de modification des Produits ou Services par le Client ou un tiers, de combinaison des Produits avec des éléments de tiers.

14. Confidentialité- Données personnelles : Pendant toute la durée du Contrat et pendant 3 (trois) ans à compter de son expiration pour quelle que cause que ce soit, chacune des Parties s'engage à une obligation stricte de confidentialité concernant toutes les informations confidentielles auxquelles elle aurait pu avoir accès dans le cadre de la négociation, de l'exécution et de la résiliation du Contrat, notamment les méthodes, outils, démarches, standards et savoir-faire de la Société.

Le Client autorise expressément la Société à faire état, à titre de référence et à l'attention de ses prospects ou de sa clientèle, du nom et du logo du Client ainsi que du fait que ce dernier lui a commandé des Produits et/ou Services.

Chaque Partie s'engage à respecter toute la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen n°2016/679, la Directive n°95/46, la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et le décret n°2018-687 du 1er août 2018.

15 Loi applicable - clause attributive de juridiction : De convention expresse entre les Parties, le Contrat, les éventuels devis, les CGV, ainsi que les opérations d'achat et de vente de Produits qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit français et rédigés en langue française. Dans le cas où le Contrat et/ou le devis et/ou les CGV seraient traduits en une ou plusieurs autres langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

16 Litiges : Tous les litiges relatifs à la conclusion, à l'interprétation, à l'exécution et à la résiliation, ainsi qu'à leurs conséquences et à leurs suites, seront soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Pontoise, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.